



Démolition maison mitoyenne à la mienne.

Par **GUPYL49**, le **12/07/2016** à **23:31**

Bonjour,
Le nouveau propriétaire de la maison mitoyenne à la mienne veut démolir cette première car trop vétuste pour reconstruire une maison non mitoyenne.
Cette construction n'a pas de mur propre de mon côté, elle s'appuie sur ma maison: les poutres de la charpente et du plancher avait été celées dans le mur de ma maison..
Ma maison étant plus haute, la partie basse du mur va donc se retrouver à nu après la démolition.
Un géomètre, mandaté par le voisin, semblerait conclure que le mur est "chez moi".
De nombreuses questions me tracassent (je n'y connais rien dans ce domaine...):
- ces constructions étant anciennes (plus de 30 ans), le mur peut-il être considéré comme mitoyen?
- qui doit prendre en charge les travaux (rendus indispensables) de ravalement et de protection du mur ainsi mis à nu ?
- quels sont les risques (précautions à prendre) pour ma maison lors des travaux (poutres dans le mur...) ?
- quelles démarches administratives ou juridiques dois-je faire afin de me "protéger" ? (soyons clair, je ne cherche pas d'histoire ni à m'opposer aux projets du voisin, je veux simplement éviter des erreurs/oublis afin de pouvoir faire valoir mes droits en cas d' "accident"...).
Je vous remercie par avance pour vos bons conseils...

Par **Visiteur**, le **12/07/2016** à **23:58**

Bonsoir,
ce lien vous intéressera peut-être...
<http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/732-murs-mitoyens-separation-et-mitoyennete>